

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 503**13 mai 2004****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Millebiert Käerch, S.à r.l., Koerich	24102	Korea Invest S.A., Luxembourg	24144
Amber Investment Corporation Holding S.A., Luxembourg	24102	Korea Invest S.A., Luxembourg	24144
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg ...	24136	Langues et Culture, A.s.b.l., Luxembourg	24101
Astron Group Technologies S.A., Luxembourg ...	24139	Lehman Brothers European Mezzanine Leveraged Partners 2003-A, S.à r.l., Luxembourg ...	24130
Axiome, S.à r.l., Luxembourg	24105	Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-A, S.à r.l., Luxembourg	24108
Baixas Finance Holding S.A., Luxembourg	24140	Lehman Brothers European Mezzanine Retail 2003-B, S.à r.l., Luxembourg	24124
Baixas Finance Holding S.A., Luxembourg	24141	Leo Automatiques, S.à r.l., Bertrange	24105
BB Holding S.A.	24098	Lexin S.A., Luxembourg	24106
BDC Broadband Data Communication S.A., Luxembourg	24119	Lexin S.A., Luxembourg	24107
Bjartur Holding S.A., Luxembourg	24100	LNG Holdings S.A., Luxembourg	24106
Blue Angel S.A., Luxembourg	24099	Magilla Holding S.A., Luxembourg	24123
Boreana Holding S.A., Luxembourg	24105	Matec, S.à r.l., Bereldange	24098
Bugatti International S.A., Luxembourg	24108	Nobo, S.à r.l.	24104
Chriplan S.A., Luxembourg	24106	Omnis Gefibat S.A., Luxembourg	24104
CMDT, S.à r.l., Luxembourg	24139	Omnis Office Concept S.A., Luxembourg	24104
Deka Promotions, S.à r.l., Luxembourg	24103	P.I.N. S.A., Luxembourg	24141
Diajewel Finance S.A., Luxembourg	24100	Pepsico Finance Luxembourg Limited S.A., Luxembourg	24143
Diajewel Finance S.A., Luxembourg	24100	Pepsico Finance Luxembourg Limited S.A., Luxembourg	24143
Diajewel S.A., Luxembourg	24099	PF Investments S.A., Luxembourg	24107
Diajewel S.A., Luxembourg	24099	Promoters S.A., Luxembourg	24100
Falcon Consultancy Services Intellisens S.A., Luxembourg	24104	R.V.O., S.à r.l., Luxembourg	24102
Flec Investments S.A., Luxembourg	24143	Raumdesign Golz, S.à r.l., Munsbach	24121
Forsimack S.A., Bertrange	24115	Re Fin Co Holding S.A., Luxembourg	24098
Frioul Holding S.A., Luxembourg	24105	RM Properties 2 S.C.A., Luxembourg	24104
Geo-Bildinx, S.à r.l., Steinsel	24102	Ronndriesch 123 S.A., Luxembourg	24103
Geprolux S.A., Luxembourg	24115	Rostuwa S.A., Luxembourg	24105
Geprolux S.A., Luxembourg	24116	Sanitechnic, S.à r.l., Bertrange	24101
Geprolux S.A., Luxembourg	24116	Sematic S.A., Luxembourg	24115
Geprolux S.A., Luxembourg	24117	Sofitec S.A., Luxembourg	24103
Geprolux S.A., Luxembourg	24117	Statucorp S.A., Luxembourg	24103
Geprolux S.A., Luxembourg	24118	TCT-Global, S.à r.l., Luxembourg	24114
Geprolux S.A., Luxembourg	24118	Tillman, G.m.b.H., Mamer	24102
Green Real Estate Holding S.A., Luxembourg ...	24142	Transworld Fertilizers Holding S.A., Luxembourg	24099
Green Real Estate Holding S.A., Luxembourg ...	24142	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg, GmbH, Luxembourg	24123
Houben-Vaes, S.e.n.c., Troisvierges	24098	World Minerals Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	24119
I-Broker Europe, S.à r.l.	24101		
Industrie Victoria S.A., Bertrange	24114		
Jeruto Immobilière S.A., Luxembourg	24103		

Houben-Vaes, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R. C. Diekirch B 93.622.

Assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2004

L'an deux mille quatre, le douze mars s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société en Nom Collectif HOUBEN-VAES, S.e.n.c. "TEMICO" avec siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

Monsieur Alain Houben, demeurant à B-3520 Zonhoven, Herestraat 75.

Monsieur Jean Vaes, demeurant à B-3520 Zonhoven, Sparrenweg 27B.

La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société.

Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société à L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

A. Houben / J. Vaes.

Enregistré à Diekirch, le 18 mars 2004, réf. DSO-AO00346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901274.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

MATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.

R. C. Luxembourg B 50.586.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

(026423.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

RE FIN CO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.284.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(026490.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

BB HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.923.

Par la présente, BENELUX TRUST informe que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Madame Anne Compère, Monsieur Roeland P. Pels et Monsieur Bart Zech ont démissionné de leur poste d'Administrateur avec effet immédiat.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Le 25 mars 2004.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliaire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026604.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

DIAJEWEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.368.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

DIAJEWEL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG S.A.)

Administrateur-Délégué

Signatures

(026613.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

DIAJEWEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.368.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 15 mars 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DIAJEWEL S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) La perte qui s'élève à USD 18.525,10 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAJEWEL FINANCE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026629.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BLUE ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 76.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(026487.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

TRANSWORLD FERTILIZERS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.745.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Signature.

(026543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

DIAJEWEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.851.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2004.

DIAJEWEL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG S.A.)

Administrateur-Délégué

Signatures

(026611.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

DIAJEWEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.851.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 16 mars 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société DIAJEWEL FINANCE S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

DIAJEWEL S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Du profit qui s'élève à USD 35.293,83 un montant de USD 1.764,69 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAJEWEL FINANCE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026627.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BJARTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 80.469.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

(026517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PROMOTERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.193.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026520.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

I-BROKER EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 77.442.

Par la présente, BENELUX TRUST informe que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 17 mars 2004. Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Dirk C. Oppelaar a démissionné de son poste de Gérant avec effet au 25 novembre 2003. Monsieur Bart Zech a démissionné de son poste de Gérant avec effet au 16 décembre 2003.

Le 22 mars 2004.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026600.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SANITECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 32.753.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mars 2004.

Pour SANITECHNIC, S.à r.l.

J. Reuter

(026540.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LANGUES ET CULTURE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour but de:

- promouvoir l'apprentissage des langues nationales et étrangères au Luxembourg:

* par le développement et l'édition de matériel didactique de toute sorte (manuels, fascicules, exercices, enregistrements audio et vidéo, enseignement assisté par ordinateur...) en étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, notamment le Service d'Innovation et de Recherche Pédagogiques;

* par la participation à des activités de recherche pédagogique au Luxembourg et à l'étranger;

- contribuer à la formation continue et spéciale des enseignants:

en favorisant toute initiative et toute mesure de formation, soit continue, soit de recyclage, soit de perfectionnement, soit de spécialisation;

- soutenir les activités scolaires, parascolaires, sociales et culturelles du Centre de Langues susceptibles de favoriser des échanges linguistiques entre des apprenants de différentes nationalités: apprentissages alternatifs, expositions, conférences, concerts, visites, fêtes, rallyes, manifestations sportives...

L'association pourra poser tout acte et faire toute opération licites généralement quelconques se rattachant directement à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Seront admis comme associés tous ceux qui soutiennent les objectifs de l'association. Les associés verseront une cotisation dont le montant et les modalités de paiement seront fixés par l'assemblée générale ordinaire. La cotisation annuelle ne pourra dépasser 100 (cent) euros. Seuls les associés participeront activement à l'assemblée générale.

Art. 8. Les administrateurs sont élus pour la durée d'un an et sont rééligibles.

Art. 17. Tous les membres de l'association sont convoqués aux assemblées générales. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents pour autant qu'elles ne soient pas contraires à la loi sur les A.s.b.l.

Art. 19. En cas de dissolution, le patrimoine social sera versé à une oeuvre de bienfaisance à désigner par l'assemblée générale. Toutefois, si au cours des trois années suivant la dissolution, une nouvelle association poursuivant des buts analogues à ceux de l'association dissoute est fondée au Centre de Langues, le patrimoine social est remis à celle-ci en tant que capital de départ.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05924. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026828.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

TILLMAN, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 22.922.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mars 2004.

Pour TILLMAN, G.m.b.H.

J. Reuter

(026541.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEO-BILDINX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.
R. C. Luxembourg B 77.810.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mars 2004.

Pour GEO-BILDINX, S.à r.l.

J. Reuter

(026538.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

R.V.O., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 91.915.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mars 2004.

Pour R.V.O., S.à r.l.

J. Reuter

(026539.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

AGENCE IMMOBILIERE MILLEBERG KÄERCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Koerich.
R. C. Luxembourg B 90.778.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mars 2004.

Pour AGENCE IMMOBILIERE MILLEBERG KÄERCH, S.à r.l.

J. Reuter

(026535.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

AMBER INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026518.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

DEKA PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.825.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 26 mars 2004.

Pour DEKA PROMOTIONS, S.à r.l.

J. Reuter

(026537.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

STATUCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.172.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026519.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

RONNDRIESCH 123 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 84.107.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mars 2004 que:

- Le siège social a été transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026606.3/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

JERUTO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 67.630.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mars 2004 que:

- Le siège social a été transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026609.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SOFITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 52.735.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

(026662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

NOBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 83.844.

—
Par la présente, BENELUX TRUST informe que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation existant entre BENELUX TRUST et la société a été résilié à la même date.

Le 25 mars 2004.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05794. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026605.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FALCON CONSULTANCY SERVICES INTELLISENS, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 87.823.

—
Démission avec effet immédiat, de M. Henri Aronson de son mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Aronson.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06131. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026684.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

OMNIS GEFIBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 46.746.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

(026665.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

OMNIS OFFICE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 44.029.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

(026669.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

RM PROPERTIES 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 86.216.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Manager que:

Le Manager décide de transférer l'adresse du siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05569. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026612.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BOREANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.350.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(026822.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FRIOUL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05609, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026807.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ROSTUWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 81.157.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 24 mars 2004 que:

- Le siège social a été transféré du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026603.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

AXIOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Diekirch B 91.696.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

B. Otte

(026653.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LEO AUTOMATIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 54.312.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Les gérants

(026631.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**LNG HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. FirstMark COMMUNICATIONS EUROPE).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.610.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1310 du 10 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026804.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CHRIPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 76.042.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du Conseil d'Administration prise par voie circulaire en vertu de l'Article 10 des Statuts, que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026617.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

LEXIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 88.355.

—
L'an deux mille quatre, le treize février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEXIN S.A., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.355, constituée suivant acte reçu le 17 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1397 du 26 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Reno Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par retrait et annulation de 500 (cinq cents) actions propres portant les numéros 1 à 500, rachetées par la société LEXIN S.A. en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), par le retrait et l'annulation de 500 (cinq cents) actions propres, portant les numéros 1 à 500, rachetées par la Société suivant décision du Conseil d'Administration autorisé par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue avant les présentes, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros), représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Tonelli, A. Uhl, V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

J. Elvinger.

(026959.3/211/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

LEXIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 88.355.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signature.

(026960.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

PF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 49.896.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 31 mars 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Paolo Zappa, demeurant à Ranica (I), via Vespucci, 14, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

P. Zappa / D. Murari / S. Vandì

Président / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026743.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 26.124.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 23. März 2004

Die Hauptversammlung:

- nimmt die Berichte des Verwaltungsrats sowie des Rechnungsprüfers an;
- genehmigt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003;
- erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Rechnungsprüfer Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 2003;
- erneuert die Mandate folgender Personen:
 - * Herr Reinhold Kopp, mit beruflicher Adresse bei c/o VOLKSWAGEN AG, Brieffach 1882/0 K-SL, D-38436 Wolfsburg, Deutschland;
 - * Herr Klaus Le Vrang, mit beruflicher Adresse bei c/o AUDI AG, Patentabteilung, Ettinger Strasse, Tor 10, D-85045 Ingolstadt, Deutschland;
 - * Herr Guy Harles, mit beruflicher Adresse in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Gossherzogtum Luxemburg; als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung, welche über die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird;
- erneuert den Mandat der PWC DEUTSCHE REVISION AG, mit Gesellschaftssitz in 5 Fuhrberger Strasse, D-30625 Hannover, Deutschland, als Rechnungsprüfer zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung, welche über die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft zum 31. Dezember 2004 entscheiden wird.

Zum Vermerk in luxemburgischen Amtsblatt, Band C, (Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg).

Luxembourg, den 24. März 2004.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026104.3/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RETAIL 2003-A, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 99.798.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty third of March.
Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-A, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34877, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here duly represented by Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 18 March 2004.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration

There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RETAIL 2003-A, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each, all fully subscribed and fully paid up.

The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least two days' prior notice, at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall among others meet for taking any decision resulting in the Company incurring a liability or making an investment exceeding EUR 10,000.-

The board of managers shall, before taking any decision resulting in the Company making an investment exceeding EUR 10,000.- seek advice from an investment adviser appointed by the shareholders.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may request that the board of managers consider the appointment of a person designated by the shareholders as observer with the right to attend, either physically or by telephone, video conference call or any other similar means of communication, the meetings of the board of managers, and to participate in the discussions, but not to vote upon any resolutions submitted to the board of managers. The agenda of each meeting of the board of managers shall be sent to the shareholders at least 5 days prior to the meeting, or as soon as reasonably practicable.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager and the shareholders shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed. The managers shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures

In dealings with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements

Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders; and
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In case of winding up the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-A, L.P., as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed for an undetermined period of time as managers of the Company:

- Petra Dunselman, company director, born on 6 April 1965, in Amsterdam (the Netherlands), residing at 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;

- Jean Lemaire, company director and banking consultant, born in Bastogne (Belgium) on 10 July 1953, residing at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2) The address of the registered office is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-A, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistrée au registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34877, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New York, le 18 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sousigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée

Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RE-TAIL 2003-A, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous cré-

dits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins deux jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation. Le conseil de gérance se réunit entre autres pour les décisions résultant en ce que la Société contracte une dette ou effectue un investissement excédant EUR 10.000,-

Le conseil de gérance devra, avant toute décision résultant en ce que la Société effectue un investissement excédant EUR 10.000,- prendre avis auprès d'un conseiller en investissement désigné par les associés.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les actionnaires peuvent demander que le conseil de gérance considère la nomination d'une personne désignée par les actionnaires comme observateur ayant droit de participer, ou bien physiquement ou par téléphone, vidéo conférence

ou tout autre moyen de communication similaire, aux réunions du conseil de gérance et de participer aux discussions, mais dépourvue de tout droit de vote sur les résolutions soumises au conseil de gérance. L'ordre du jour de toute réunion du conseil de gérance devra être communiqué aux actionnaires au moins 5 jours avant la réunion ou aussitôt que raisonnablement faisable.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant et les actionnaires devront recevoir un projet explicite des décisions à prendre. Les gérants devront voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 13. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-A, L.P., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cent euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:

- Petra Dunselman, administrateur de société, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;

- Jean Lemaire, administrateur de société et consultant bancaire, né le 10 juillet 1953, à Bastogne (Belgique), demeurant à 32 A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004, vol. 896, fol. 44, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2004.

B. Moutrier.

(026913.3/272/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

TCT-GLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center.

R. C. Luxembourg B 92.442.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 1. November 2003

Waren anwesend:

Herr Lietz Roland 20% der Anteile.

Mlle Holcher Anita 25% der Anteile.

Herr Holcher Joseph Technischer Leiter der Firma THE CAR TRANSPORT 55% der Anteile.

Einzigster Punkt der Tagesordnung

Herr Holcher übernimmt die 55% der Anteile von THE CAR TRANSPORT, S.à r.l. an der Gesellschaft an TCT-GLOBAL, S.à r.l.

Die Anteile verteilen sich jetzt wie folgt:

Herr Lietz Roland 20% der Anteile.

Mlle Anita Holcher 25% der Anteile.

Herr Holcher Joss 55% der Anteile.

Alle Anwesenden erklären sich einverstanden mit diesem Beschluss.

Erstellt in 5 Exemplaren am 1. November 2003.

Für THE CAR TRANSPORT / R. Lietz / A. Holcher / J. Holcher

Unterschrift / - / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05847. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026250.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

INDUSTRIE VICTORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 71.094.

Par la présente, Giulia Gambucci informe qu'elle démissionne avec effet immédiat du poste d'Administratrice de la société sous rubrique.

29 mars 2004.

G. Gambucci.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06102. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026688.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FORSIMACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 71.835.

Par la présente, Giulia Gambucci informe qu'elle démissionne avec effet immédiat du poste d'Administratrice de la société sous rubrique.

Weimar, le 29 mars 2004.

G. Gambucci.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06098. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026686.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SEMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 90.801.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 22 décembre 2003, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 juillet 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Roberto Zappa, entrepreneur, demeurant à Bergamo (Italie), Via Damiano Chiesa, 10, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Marco Zappa, dirigeant, demeurant à Bergamo (Italie), Via Benedetto Marcello, 9, Administrateur;
- Monsieur Paolo Zappa, entrepreneur, demeurant à Bergamo (Italie), Via Vespucci, 14, Administrateur;
- Monsieur Massimo Monzani, entrepreneur, demeurant à Osio Sopra (Italie), Via E. Fermi, 28, Administrateur;
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), route d'Arlon, 207, Administrateur;
- Monsieur Nicolaas Scholtens, avocat, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas), Weteringschans, 26, Administrateur;

Administrateur de catégorie B

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour une terme de -1- (un) la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

P. Zappa / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026723.3/043/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 60.584.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026685.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 60.584.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 1998

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur René Friederici, Administrateur.
2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

Monsieur Jules Geisen, Administrateur-Directeur, est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Communication du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et du Rapport du Commissaire.
- 2) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1997.
- 3) Affectation du résultat.
- 4) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent, ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été dûment signée, restant annexée au présent procès-verbal.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour:

ad1) Monsieur le Président donne lecture du Bilan et du Compte de Profits et Pertes 1997. Ces documents sont annexés à la présente. Il est donné ensuite lecture du rapport du Commissaire.

ad2) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1997.

ad3) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat négatif de 102.745,- LUF de la manière suivante:
- Report à nouveau - 102.745,- LUF

ad4) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 17.30 heures.

Luxembourg, le 6 mai 1998.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026687.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 60.584.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026690.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.
R. C. Luxembourg B 60.584.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 1999

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur René Friederici, Administrateur.
2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

Monsieur Jules Geisen, Administrateur-Directeur, est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Communication du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et du Rapport du Commissaire.

- 2) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998.
- 3) Affectation du résultat.
- 4) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent, ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été dûment signée, restant annexée au présent procès-verbal.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour.

ad1) Monsieur le Président donne lecture du Bilan et du Compte de Profits et Pertes 1998. Ces documents sont annexés à la présente. Il est donné ensuite lecture du rapport du Commissaire.

ad2) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998.

ad3) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat négatif de 318.504,- LUF de la manière suivante:

- Report à nouveau - 318.504,- LUF

ad4) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 17.30 heures.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026692.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 60.584.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026695.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 60.584.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2000

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur René Friederici, Administrateur.

2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

Monsieur Jules Geisen, Administrateur-Directeur, est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

1) Communication du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et du Rapport du Commissaire.

2) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999.

3) Affectation du résultat.

4) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent, ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été dûment signée, restant annexée au présent procès-verbal.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour:

ad1) Monsieur le Président donne lecture du Bilan et du Compte de Profits et Pertes 1999. Ces documents sont annexés à la présente. Il est donné ensuite lecture du rapport du Commissaire.

ad2) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999.

ad3) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de 300.151,- LUF de la manière suivante:

- Report à nouveau 300.151,- LUF

ad4) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 17.30 heures.

Luxembourg, le 3 mai 2000.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026696.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 60.584.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(026701.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GEPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 30, rue d'Alsace.

R. C. Luxembourg B 60.584.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2002

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Solvi, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs:

1. Monsieur René Friederici, Administrateur.

2. Monsieur Claude Witry, Administrateur.

Monsieur Jules Geisen, Administrateur-Directeur, est désigné secrétaire.

Après la constitution du bureau, Monsieur le Président expose:

I. Que l'Assemblée Générale Ordinaire a pour ordre du jour:

1) Communication du Bilan, du Compte de Profits et Pertes et du Rapport du Commissaire.

2) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.

3) Affectation du résultat.

4) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

II. Que les associés présents et les mandataires qualifiés qui les représentent, ainsi que le nombre de parts qu'ils possèdent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été dûment signée, restant annexée au présent procès-verbal.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour ci-avant exposé.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, il est passé à l'ordre du jour:

ad1) Monsieur le Président donne lecture du Bilan et du Compte de Profits et Pertes 2001. Ces documents sont annexés à la présente. Il est donné ensuite lecture du rapport du Commissaire.

ad2) Les associés approuvent à l'unanimité le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2001.

ad3) Les associés décident à l'unanimité d'affecter le résultat de 6.854,91 EUR de la manière suivante:

- Affectation à la réserve légale..... 345,41 EUR

- Affectation à la réserve Impôt sur la Fortune (art. 174 bis) 3.142,05 EUR

- Report à nouveau 3.367,45 EUR

ad4) L'Assemblée donne ensuite décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'ordre du jour se trouvant épuisé, la réunion est levée à 17.30 heures.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Signature / Signatures / Signature

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026703.3//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BDC BROADBAND DATA COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 80.057.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 17 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 13 mai 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

- Monsieur Francesco Morsiani, entrepreneur, demeurant à Scandiano (Italie), Administrateur.

- Monsieur Antonio Campagnoli, entrepreneur, demeurant à Bologna (Italie), Administrateur.

- Monsieur Richard Nava, business consultant, demeurant à Londres (Royaume-Uni), Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandì / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026757.3/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.868.

RECTIFICATIF

In the year two thousand three, on the thirty-first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg,

Acting for and on behalf of

WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., a Delaware Corporation, having its principal place of doing business at 130 Castilian Drive, Santa Barbara, California, 93117, United States, and its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, United States

Sole shareholder of

WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 33 bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 16 December 2003, in process of registration, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on 23 December 2003, the prenamed WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l. by an amount of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 12,625 (twelve thousand six hundred and twenty-five Euros) by the issuance of one (1) new share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euros), and subject to the payment of a share premium amounting to EUR 7,750,275 (seven million seven hundred fifty thousand and two hundred seventy-five Euros), the whole fully paid up through a contribution in kind consisting in 7 (seven) shares of CELITE B.V., a company incorporated under the law of the Netherlands (registration number: 33296182 RCS Amsterdam), having its registered office at Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands.

This contribution was valued at EUR 7,750,400 (seven million seven hundred fifty thousand and four hundred Euros).

It results of later verifications that a material error occurred in the establishment of the seven contributed shares valuation. Indeed the contribution is actually valued at EUR 8,477,000 instead of EUR 7,750,400 as it was initially stated in the documents provided to the notary.

Consequently, without any other change to the share capital increase, the contribution deed has to be rectified and the share premium amount brought to EUR 8,476,875.

Finally, WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., sole shareholder and sole contributor, declares that the total contribution value on 23 December 2003 in favour of WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l., of the seven shares issued by CELITE N.V. amounts actually at EUR 8,477,000.-, allocated as follows:

to the share capital	125 EUR
to a share premium	8,476,875 EUR
Total	8,477,000 EUR

Manager's intervention

The current managers of the company, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a verbal proxy, declared what follows:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with its rectification.

Pro Fisco

Such rectification doesn't affect the pro rata fee payment exemption granted by the Luxembourg Tax Officer on October 26, 2000 on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, because of the contribution of shares bringing the Luxembourg company participation in the Dutch one to 100%

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

la société WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., une société régie par le droit de l'État du Delaware, ayant son principal lieu d'activité au 130 Castilian drive, Santa Barbara, California, 93117, Etats-Unis, et son siège social au 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, Etats-Unis

associé unique de

la société WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 2003, en cours d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, en voie de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 23 décembre 2003, la société WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l. prédésignée a augmenté son capital social à concurrence de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel s'élevant à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à la somme de EUR 12.625 (douze mille six cent vingt-cinq Euros) par l'émission de 1 (une) nouvelle part de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros), et soumis au paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 7.750.275 (sept millions sept cent cinquante mille deux cent soixante-quinze Euros), la totalité étant réglée par un apport en nature consistant en 7 (sept) parts de CELITE B.V., une société de droit hollandais (enregistrée sous le numéro 33296182 RCS Amsterdam), ayant son siège social à Locatellikade 1, Parnassustore, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands

Cet apport a été évalué à EUR 7.750.400,-.

Il résulte de vérification effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la fixation de l'évaluation des 7 actions apportées. En effet l'apport est évalué à EUR 8.477.000,- au lieu de EUR 7.750.400 comme présenté initialement dans les documents présentés au notaire.

En conséquence, sans apporter aucune modification à l'augmentation du capital souscrit, l'acte d'apport doit être rectifié et le montant de la prime d'émission porté à EUR 8.476.875.

Finalement, WORLD MINERALS INTERNATIONAL, INC., associé unique et seul apporteur, déclare que la valeur totale de l'apport effectué le 23 décembre 2003 en faveur de WORLD MINERALS LUXEMBOURG, S.à r.l. des 7 actions de CELITE N.V. s'élève effectivement à EUR 8.477.000,-, affecté comme suit:

Au capital social	125 EUR
A la prime d'émission	8.476.875 EUR
Total	8.477.000 EUR

Intervention du gérant

Les gérants actuels de la Société, ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'un mandat verbal, ont déclaré ce qui suit:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la rectification du montant de la prime d'émission.

Pro Fisco

Cette rectification n'affecte en rien l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport octroyée par le Releveur de l'Enregistrement le 26 octobre 2000 sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986 en raison de l'apport en nature de parts sociales portant la participation de la société luxembourgeoise à 100% dans la société hollandaise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2004.

J. Elvinger.

(027035.2/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

RAUMDESIGN GOLZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 99.790.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Thomas Golz, Raumausstatter, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Breitenweg 11.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung RAUMDESIGN GOLZ, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Dacheindeckung und die damit verbundenen Nebentätigkeiten.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Thomas Golz, Raumausstatter, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Breitenweg 11, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Bertram Pfeffer, Dachdeckermeister, wohnhaft in D-33034 Brakel, Danziger Strasse 1.

b) zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Thomas Golz, Raumausstatter, wohnhaft in D-54310 Ralingen, Breitenweg 11.

c) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es der gemeinsamen Unterschriften der zwei Geschäftsführer.

d) Vorstehende Mandate bleiben gültig bis zu gegenteiligem Beschluss der Generalversammlung.

e) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Golz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2004, vol. 356, fol. 68, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 24. März 2004.

H. Beck.

(026867.3/201/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

MAGILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.205.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le vendredi 5 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du vendredi 6 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, Monsieur Vincent Thill, 12, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

MAGILLA HOLDING S.A.

S. Vandt / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026756.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 17.574.

Constituée le 19 mai 1980 par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Dudelange, acte publié au Mémorial C no 179 du 12 août 1980, modifié par-devant le même notaire en date du 4 septembre 1981, acte publié au Mémorial C no 274 du 11 décembre 1981, modifié en date du 3 mars 1989 par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C no 189 du 10 juillet 1989, modifié en date du 7 mars 1991 par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C no 342 du 18 septembre 1991, modifié en date du 19 mars 2001 par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C no 1103 du 4 décembre 2001, modifié en date du 12 août 2003 par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C no 986 du 24 septembre 2003.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour VERMIETUNGSGESELLSCHAFT OBJEKT KIRCHBERG, GmbH

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(026902.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RETAIL 2003-B, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 99.797.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty third of March.
Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-B, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34.879, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here duly represented by Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 18 March 2004.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration

There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RETAIL 2003-B, S.à r.l., (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, all fully subscribed and fully paid up.

The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least two days' prior notice, at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall among others meet for taking any decision resulting in the Company incurring a liability or making an investment exceeding EUR 10,000.-

The board of managers shall, before taking any decision resulting in the Company making an investment exceeding EUR 10,000.- seek advice from an investment adviser appointed by the shareholders.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may request that the board of managers consider the appointment of a person designated by the shareholders as observer with the right to attend, either physically or by telephone, video conference call or any other similar means of communication, the meetings of the board of managers, and to participate in the discussions, but not to vote upon any resolutions submitted to the board of managers. The agenda of each meeting of the board of managers shall be sent to the shareholders at least 5 days prior to the meeting, or as soon as reasonably practicable.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager and the shareholders shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed. The managers shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures

In dealings with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements

Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders; and
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In case of winding up the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-B, L.P., as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euros (1,600.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed for an undetermined period of time as managers of the Company:
 - Petra Dunselman, company director, born on 6 April 1965, in Amsterdam (the Netherlands), residing at 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, company director and banking consultant, born in Bastogne (Belgium) on 10 July 1953, residing at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2) The address of the registered office is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-B, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistrée au registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34.879, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New-York, le 18 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu' elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée

Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE RETAIL 2003-B, S.à r.l., (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins deux jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation. Le conseil de gérance se réunit entre autres pour les décisions résultant en ce que la Société contracte une dette ou effectue un investissement excédant EUR 10.000,-

Le conseil de gérance devra, avant toute décision résultant en ce que la Société effectue un investissement excédant EUR 10.000,- prendre avis auprès d'un conseiller en investissement désigné par les associés.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les actionnaires peuvent demander que le conseil de gérance considère la nomination d'une personne désignée par les actionnaires comme observateur ayant droit de participer, ou bien physiquement ou par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire, aux réunions du conseil de gérance et de participer aux discussions, mais dépourvue de tout droit de vote sur les résolutions soumises au conseil de gérance. L'ordre du jour de toute réunion du conseil de gérance devra être communiqué aux actionnaires au moins 5 jours avant la réunion ou aussitôt que raisonnablement faisable.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant et les actionnaires devront recevoir un projet explicite des décisions à prendre. Les gérants devront voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de plu-

ralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 13. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE FUND 2003-B, L.P., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cent euros (1.600,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:
 - Petra Dunselman, administrateur de société, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, administrateur de société et consultant bancaire, né le 10 juillet 1953, à Bastogne (Belgique), demeurant à 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004, vol. 896, fol. 44, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2004.

B. Moutrier.

(026912.3/272/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 99.799.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty third of March.
Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34.878, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, duly represented by its general partner LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here duly represented by Marc Meyers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 18 March 2004.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. Name - Duration

There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, S.à r.l., (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present Articles.

The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 2. Corporate object

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participations in any enterprise in whatever form and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Registered office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, all fully subscribed and fully paid up.

The share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 6. Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Law.

Art. 7. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 8. Management

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

Art. 9. Meetings of the board of managers

The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least two days' prior notice, at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall among others meet for taking any decision resulting in the Company incurring a liability or making an investment exceeding EUR 10,000.-

The board of managers shall, before taking any decision resulting in the Company making an investment exceeding EUR 10,000.- seek advice from an investment adviser appointed by the shareholders.

The convening notice shall be given in writing, whether in original, by facsimile, or such other telecommunication means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by facsimile, or any other telecommunication means another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may request that the board of managers consider the appointment of a person designated by the shareholders as observer with the right to attend, either physically or by telephone, video conference call or any other similar means of communication, the meetings of the board of managers, and to participate in the discussions, but not to vote upon any resolutions submitted to the board of managers. The agenda of each meeting of the board of managers shall be sent to the shareholders at least 5 days prior to the meeting, or as soon as reasonably practicable.

The resolutions of the managers can, instead of being passed at a meeting of the board of managers, be passed in writing with the unanimous consent of the managers. In this case, each manager and the shareholders shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed. The managers shall vote in writing on one or several counterparts which collectively will constitute the resolutions.

Art. 10. Representation - Authorised signatures

In dealings with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. General meetings of shareholders

The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

Notwithstanding the above, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 13. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December. The first financial year starts today and ends on 31st December, 2004.

Art. 14. Financial statements

Each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders; and
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

In case of winding up the Company, liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 17. Application of the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, L.P., as aforementioned.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand six hundred euros (1,600.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed for an undetermined period of time as managers of the Company:
 - Petra Dunselman, company director, born on 6 April 1965, in Amsterdam (the Netherlands), residing at 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, company director and banking consultant, born in Bastogne (Belgium) on 10 July 1953, residing at 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2) The address of the registered office is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistrée au registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34.878, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, dûment représentée par son associé commandité LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE ASSOCIATES 2003 LIMITED, une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Codan Services Limited, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Marc Meyers, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New York, le 18 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire ainsi que par le notaire sousigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu' elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom - Durée

Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, S.à r.l., (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de la faillite ou de la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés.

Art. 2. Objet social

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions sur la propriété immobilière ou mobilière que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 6. Cession de parts sociales

Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition de remplir les exigences de l'article 189 de la Loi.

Art. 7. Rachat de parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 8. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance

Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de tout gérant, notifiée au moins deux jours avant la réunion, au lieu indiqué dans la convocation. Le conseil de gérance se réunit entre autres pour les décisions résultant en ce que la Société contracte une dette ou effectue un investissement excédant EUR 10.000,-

Le conseil de gérance devra, avant toute décision résultant en ce que la Société effectue un investissement excédant EUR 10.000,- prendre avis auprès d'un conseiller en investissement désigné par les associés.

La convocation peut être envoyée par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication de nature à prouver la convocation. Une telle convocation n'est pas requise lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent qu'ils ont dûment été informés et qu'ils ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion donné par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication. Il peut être renoncé à la procédure de convocation avec l'accord unanime de chaque membre du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par écrit, en original, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence téléphonique ou par tous autres moyens similaires ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent communiquer les unes avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens est considérée équivalente à une participation en personne à la réunion.

Les actionnaires peuvent demander que le conseil de gérance considère la nomination d'une personne désignée par les actionnaires comme observateur ayant droit de participer, ou bien physiquement ou par téléphone, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire, aux réunions du conseil de gérance et de participer aux discussions, mais dépourvue de tout droit de vote sur les résolutions soumises au conseil de gérance. L'ordre du jour de toute réunion du conseil de gérance devra être communiqué aux actionnaires au moins 5 jours avant la réunion ou aussitôt que raisonnablement faisable.

Les décisions des gérants peuvent, au lieu d'être prises lors d'une réunion du conseil de gérance, être prises par écrit réunissant l'unanimité des consentements des gérants. Dans ce cas, chaque gérant et les actionnaires devront recevoir un projet explicite des décisions à prendre. Les gérants devront voter par écrit sur un ou plusieurs documents qui tous ensemble formeront les décisions.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générales des associés

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de plu-

ralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 13. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 14. Comptes sociaux

Chaque année les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Affectation des bénéfices

Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes; et
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Application de la Loi

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE LEVERAGED PARTNERS 2003-A, L.P., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cent euros (1.600,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée en tant que gérants de la Société:
 - Petra Dunselman, administrateur de société, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant à 29, rue de Helpert, L-7418 Buschdorf;
 - Jean Lemaire, administrateur de société et consultant bancaire, né le 10 juillet 1953, à Bastogne (Belgique), demeurant à 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.
- 2.- L'adresse du siège social de la Société est établie à 52-54, avenue du X Septembre, L -2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Meyers, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004, vol. 896, fol. 44, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2004.

B. Moutrier.

(026917.3/272/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.294.

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., R. C. numéro B 88.294 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1389 du 25 décembre 2002.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1732 du 4 décembre 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que deux cent soixante-dix mille quatre-vingt actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, représentant un peu plus de 98,024% du capital social de trois cent quarante-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 344.403,75) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, l'assemblée ayant été dûment convoquée par des annonces parues deux fois à huit jours d'intervalle et huit jours avant la date de l'assemblée, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ainsi qu'au «Luxemburger Wort», quotidien grand-ducal, conformément aux articles 67-1 (2) et 70 alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales dont copies desdites annonces sont jointes en annexes.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création de trois catégories d'actions A, B et C.
2. Affectation des actions à leur catégorie respective.
3. Augmentation du capital social à concurrence de treize mille cinq cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 13.576,25) pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 344.403,75) à trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 357.980,-), avec émission correspondante de trois mille six cent vingt et une (3.621) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-cinq centimes (EUR 1,25) et sept mille deux cent quarante (7.240) actions privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-cinq centimes (EUR 1,25), assorties d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante mille deux cent soixante-dix euros (EUR 760.270,-).
4. Sur base d'un rapport du conseil d'administration, décision d'aménager la procédure de souscription à l'occasion de l'augmentation du capital social prévue au présent ordre du jour en réservant le droit de souscription préférentiel aux seuls actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires décidant de ladite augmentation du capital social.
5. Souscription et libération par un apport en espèces.
6. Augmentation du capital autorisé à EUR 532.980,- et renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital social autorisé.
7. Précisions apportées quant aux conditions d'augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé.
8. Refonte de l'article 3 des statuts.
9. Modification du régime de distribution des dividendes en fonction des catégories d'actions nouvellement créées.
10. Adjonction d'un alinéa 3 à l'article 11 des statuts.
11. Nomination de deux administrateurs supplémentaires et affectation à leur catégorie respective.
12. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé trois catégories d'actions dénommées catégories A, B et C.

Les actions de catégorie A sont des actions ordinaires. Les actions de catégorie B sont des actions privilégiées. Les actions de catégorie C sont des actions réservées aux collaborateurs et organes clefs du groupe.

Les trois catégories d'actions A, B et C sont des actions avec droit de vote.

Deuxième résolution

Les deux cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-trois (275.523) actions actuellement existantes sont attribuées comme suit:

- Deux cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (255.998) actions sont attribuées à la catégorie A, à savoir les actions numérotées de un (1) à deux cent cinquante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (255.998).
- Dix-neuf mille cinq cent vingt-cinq (19.525) actions sont attribuées à la catégorie B, à savoir les actions numérotées de deux cent cinquante cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (255.999) à deux cent soixante-quinze mille cinq cent vingt-trois (275.523).

Troisième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de treize mille cinq cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 13.576,25) pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante-quatre mille quatre cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 344.403,75) à trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 357.980), avec émission correspondante de trois mille six cent vingt et une (3.621) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-cinq centimes (EUR 1,25) et sept mille deux cent quarante (7.240) actions privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-cinq centimes (EUR 1,25), assorties d'une prime d'émission totale de sept cent soixante mille deux cent soixante-dix euros (EUR 760.270,-).

Quatrième résolution

Sur base d'un rapport du conseil d'administration daté du 1^{er} mars 2004, lequel demeurera annexé au présent acte, la procédure de souscription à l'augmentation de capital social prévue au présent acte est aménagée dans le sens où le droit de souscription préférentiel, aux nouvelles actions émises, est réservée aux seuls actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale des actionnaires.

Cinquième résolution

Les actionnaires présents ou représentés ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les trois mille six cent vingt et une (3.621) actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-cinq centimes (EUR 1,25) ainsi que les sept mille deux cent quarante (7.240) actions privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro virgule vingt-cinq centimes (EUR 1,25), et la prime d'émission d'un montant total de sept cent soixante mille deux cent soixante dix euros (EUR 760.270,-) ont été intégralement souscrites par:

a) La société MILCOT INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à hauteur de:

- Mille trois cent trente-quatre (1.334) actions ordinaires de catégorie A,
- Deux mille six cent soixante-sept (2.667) actions privilégiées de catégorie B,

b) La société ASTRON T.B. SA, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à hauteur de:

- Deux mille deux cent quatre-vingt-sept (2.287) actions ordinaires de catégorie A,
- Quatre mille cinq cent soixante-treize (4.573) actions privilégiées de catégorie B.

La libération des actions ainsi que de la prime d'émission a été réalisée par un apport en espèce, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire, d'un montant total de sept cent soixante-treize mille huit cent quarante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 773.846,25).

Les souscripteurs, savoir les sociétés MILCOT INTERNATIONAL LIMITED ET ASTRON T.B. SA, préqualifiées, sont ici représentées par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu de deux procurations donnée à Lugano (Suisse), le 16 février 2004.

Lesdites procurations, après avoir été paraphée ne varietur par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Sixième résolution

Le capital social autorisé est augmenté de trente-deux mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 32.980,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à cinq cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 532.980,-).

L'assemblée générale des actionnaires renouvelle, à compter de ce jour, l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé et aux conditions relatives à l'article 3 des statuts.

Septième résolution

Le conseil d'administration étant autorisé à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé et suite à la création de trois catégories d'actions et à l'augmentation du capital autorisé, il est décidé que les cent quarante mille (140.000,-) actions nouvelles éventuelles à créer dans le cadre du capital autorisé, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, seront attribuées à la catégorie C, lesquelles actions de catégorie C sont réservées aux collaborateurs et organes clefs du groupe. Le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 mars 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Huitième résolution

Suite à la création de trois catégories d'actions, à l'augmentation de capital et aux précisions apportées au montant du capital autorisé ainsi qu'aux conditions d'augmentation du capital social autorisé, l'article 3 des statuts est refondu de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 357.980,-) divisé en deux cent cinquante-neuf mille six cent dix-neuf (259.619) actions de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et vingt-six mille sept cent soixante-cinq (26.765) actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 532.980,-). Les cent quarante mille (140.000,-) actions nouvelles éventuelles à créer dans le cadre du capital autorisé, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, seront attribuées à la catégorie C, lesquelles actions de catégorie C sont réservées aux collaborateurs et organes clefs du groupe.

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 mars 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Neuvième résolution

Les actions privilégiées de catégorie B se verront attribuer au prorata, cinquante pour cent (50%) des dividendes distribuables jusqu'à un plafond de cent cinq euros (EUR 105,-) par action, à titre de dividende privilégié. Les cinquante pour cent (50%) restant des dividendes distribuables seront attribués au prorata entre les actions de catégorie A, B et C.

Dès lors que l'intégralité des dividendes privilégiés auront été versés, soit la somme de cent cinq euros (EUR 105,-) par action, tous les dividendes distribuables seront attribués au prorata entre les actions de catégorie A, B et C.

Dixième résolution

Suite à la résolution précédente, il est décidé d'ajouter un alinéa 3 à l'article 11 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«**Art. 11. Alinéa 3.** Les actions privilégiées de catégorie B se verront attribuer, au prorata, cinquante pour cent (50%) des dividendes distribuables jusqu'à un plafond de cent cinq euros (EUR 105,-) par action, à titre de dividende privilégié; les cinquante pour cent (50%) restant des dividendes distribuables seront attribués au prorata entre les actions de catégorie A, B et C.

Dès lors que l'intégralité des dividendes privilégiés, auront été versés, soit la somme de cent cinq euros (EUR 105,-) par action, tous les dividendes distribuables seront attribués au prorata entre les actions de catégorie A, B et C.»

Onzième résolution

Il est décidé de nommer deux administrateurs supplémentaires en la personne de:

a) Monsieur Angelo Carlo Colombo, juriste, né à Milan (Italie) le 22 juin 1962, domicilié à Corso Di Porta Vittoria n° 28 - Milan (Italie).

b) Monsieur Marino Alessandrini, conseiller fiscal, né à Lanciano (Italie) le 18 septembre 1957, domicilié à Corso Di Porta Vittoria n° 28 - Milan (Italie).

Ils sont affectés à la catégorie A avec pouvoirs de signatures correspondant.

Les mandats de ces administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'an 2007.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.20 heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004. – Reçu 7.738,45 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

J. Elvinger.

(026994.3/211/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

ASTRON GROUP TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.294.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signature.

(026996.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CMDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 45,000.-.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.553.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the fifth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

Mr Malek Tiar, residing at 12, rue du Docteur Saliège, Alger, Algeria,

here represented by Ms Rachel Uhl, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 27, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of CMDT, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 85.553, incorporated by deed of the undersigned notary on December 28, 2001, published in the Mémorial C, Recueil number 678 of May 2, 2002.

- The share capital of the Company presently amounts to forty-five thousand Euros (EUR 45,000.-) divided into one thousand eight hundred (1,800) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

- The appearing person is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing person, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the directors of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Malek Tiar, demeurant au 12, rue du Docteur Saliège, Alger, Algérie,
dûment représenté par Mme Rachel Uhl, employée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450,
Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 27 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire,
demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la
dénomination de CMDT, S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.553, constituée suivant acte reçu par le
notaire soussigné en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil n° 678 du 2 mai 2002.

- La Société a actuellement un capital social de quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-), représenté par mille huit
cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

- Le comparant est actuellement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les
engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la
liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue Monterey,
L-2163 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge
en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne com-
parante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version an-
glaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il
a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, vol. 142S, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

J. Elvinger.

(026987.3/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**BAIXAS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. BAIXAS FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.841.

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplace-
ment de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nom-
mé restera dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BAIXAS FINANCE S.A. (la «Société»), une so-
ciété anonyme, établie et ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro
32.841, et fut constituée suivant acte notarié du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C de 1990, page 10075.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Ultsch, employé privé, avec adresse profession-
nelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Angela Narolles, employée, avec adresse professionnelle à
Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Lacombe, employé, avec adresse professionnelle à Luxem-
bourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale en BAIXAS FINANCE HOLDING S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier, avec effet immédiat, la raison sociale de la Société de BAIXAS FINANCE S.A., en celle de BAIXAS FINANCE HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de la dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article premier des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}.

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: BAIXAS FINANCE HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Utsch, A. Narolles, M. Lacombe, A. Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2004, vol. 883, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(027036.3/239/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

BAIXAS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(027037.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

P.I.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.842.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 11 mars 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Stefano Podini, Entrepreneur, demeurant à Bolzano (Italie), 23/A, Via Cavour;

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Podini / M. La Rocca

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026758.3/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 82.754.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration émis par voie circulaire en date du 22 janvier 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella (Annexe 1) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandì, Employé privé à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

L. Monteverdi / A. Cioffi / S. Vandì

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026739.3/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 82.754.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 septembre 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend également acte de la cooptation de Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Sergio Vandì en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Lorenzo Monteverdi, ingénieur, demeurant à Londres (Royaume-Uni), Jermyn Street, 25;
- Monsieur Antonio Cioffi, employé, demeurant à I-20060 Pozzo d'Adda (Italie), Via Carducci, 43;
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A.

L. Monteverdi / A. Cioffi / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026728.3/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 73.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2004.

PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LIMITED

P. Van Denzen

Administrateur

(026616.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 73.864.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 mars 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LTD. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

- Robert Jan Schol.
- P. van Denzen.
- Willem Kuzee.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

- KPMG LLP.

2) Le profit qui s'élève à GBP 13.632.000,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEPSICO FINANCE LUXEMBOURG LTD. / -

P. van Denzen / R. Jan Schol

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026632.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FLEC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.196.

Il résulte de la circulaire émise le 31 janvier 2003 par le Conseil d'Administration de la société, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission (Annexe 1) de Monsieur Maurizio Cottella de sa fonction d'administrateur. Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive de Monsieur Davide Murari.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / P. Bouchoms

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026747.3/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2004.

FIDUPAR

Signatures

(026761.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 15 décembre 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité la démission de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes et le remercie de sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de nommer en remplacement:
FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société pour une période arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité la démission de M. Bernard Ewen, Administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de nommer en remplacement:
M. Pierre Schill, Réviseur d'Entreprises, 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
en tant que nouvel Administrateur de la société pour une période arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Copie certifiée conforme

J. Lietz / P. Schill

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05896. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026773.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.
